

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du comité syndical du  
SYDELON  
du 2 juillet 2025**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 14  
Membre ayant donné procuration : 0  
Membres absents excusés : 6

L'an deux-mille-vingt-cinq le deux juillet à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt-six juin deux-mille-vingt-cinq, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h00.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, M. GHAMO Fernando et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. JURCZAK Serge, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et Mme ZIROVNIK Rachel ( elle a suppléé M. FADI)

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. MELEO Guy, Mme BUHAJEZUK Christelle et M. LUCCHINI Marc

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme FRIEDMANN Laurène

Publié(e) le 10 JUL. 2025

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général



Laurent GADEYNE

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Roland

**Suppléant présent dont le vote ne peut pas être comptabilisé**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. MELLET Jean-Marie

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra (communauté d'agglomération du Val de Fensch).

**N° 2025-15**

**Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 15 avril 2025**

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 15 avril 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 15 avril 2025.

Pour copie conforme au registre,  
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le - 9 JUL. 2025



Le Président,

  
Michel PAQUET